

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Crédits d'engagements en faveur des programmes «SUPERB» et
«Systèmes ERP D/ar» (MCF 19.079)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Porcellana, Diane

Bevorzugte Zitierweise

Porcellana, Diane 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Crédits d'engagements en faveur des programmes «SUPERB» et «Systèmes ERP D/ar» (MCF 19.079), 2019 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.08.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Militärorganisation	1

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
FK-NR	Finanzkommission des Nationalrats
EFK	Eidgenössische Finanzkontrolle
FK-SR	Finanzkommission des Ständerates
FinDel	Finanzdelegation

DFF	Département fédéral des finances
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
CdF-CN	Commission des finances du Conseil national
CDF	Contrôle fédéral des finances
CdF-CE	Commission des finances du Conseil des Etats
DéIFin	Délégation des finances

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Militärorganisation

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 13.12.2019
DIANE PORCELLANA

Afin de **moderniser les processus de soutien de l'administration fédérale**, le Conseil fédéral a sollicité deux crédits d'engagement d'une valeur de 320 et 240 millions de francs. Il souhaite acquérir le programme «SUPERB» destiné à l'administration civile et le programme «Systèmes ERP D/ar» pour l'armée. Actuellement, la Confédération utilise pour la planification des ressources de l'entreprise (ERP), un logiciel de la société SAP. Cette dernière cessera toute assistance y relative à partir de 2025. Le Conseil fédéral a donc décidé de migrer vers un autre programme (S/4HANA de SAP). Cette migration concernera les systèmes ERP de l'administration fédérale civile et ceux destinés à la gestion des engagements utilisés dans certains domaines du DDPS. Cette manipulation permettra également d'harmoniser et de standardiser les processus de soutien au sein de l'administration fédérale.

La CdF-CN s'est penchée sur l'arrêté fédéral, après avoir reçu l'avis du CDF. La question de la gestion des programmes a été au coeur des discussions. La commission, ainsi que la délégation des finances (DéFin), chargée de suivre le dossier, se sont montrées très critiques sur ce point. Par 23 voix et 2 abstentions, la commission est entrée en matière sur le projet. Elle a prié le Conseil fédéral, par écrit, de prendre des mesures dans le domaine de la gestion des programmes.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 18.03.2020
DIANE PORCELLANA

Après examen du **projet d'acquisition des programmes «SUPERB» et «Systèmes ERP D/ar»**, la gestion des deux programmes sur un site commun a été jugée utile pour en faciliter la coordination et la coopération. La CdF-CN propose au Conseil national d'approuver les deux crédits d'engagement demandés par le Conseil fédéral. Avec les dépenses liées aux prestations propres du DFF et du DDPS, le coût total devrait avoisiner les 780 millions de francs. En outre, elle suggère de remplacer l'octroi échelonné des crédits par une amélioration de la gouvernance. Elle a également défini une condition-cadre pour que les crédits soient libérés après l'entrée en vigueur d'une directive habilitant le mandant des programmes à donner des instructions en cas de désaccord entre les entités administratives concernées par les programmes. Enfin, elle a complété l'arrêté fédéral pour que le Parlement puisse vérifier si le renouvellement des systèmes SAP tient ses promesses. Au vote d'ensemble, le projet a été approuvé à l'unanimité.²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.06.2020
DIANE PORCELLANA

Le Conseil national a donné son feu vert, à l'unanimité, au **projet d'acquisition des programmes «SUPERB» et «Systèmes ERP D/ar»**. Toutefois, il s'est opposé au versement par tranches des crédits sollicités par le Conseil fédéral, arguant des problèmes de gouvernance. L'argent ne sera dès lors libéré qu'après que le Conseil fédéral aura édicté une directive l'habilitant à donner des instructions lorsque les organes de l'administration fédérale n'arrivent pas à s'accorder sur le programme. Le Conseil national a exigé, d'ici la fin de l'année, un rapport sur les avantages et les effets sur le personnel attendus des deux programmes. Les unités de l'administration fédérale devront aussi publier un rapport d'ici juillet 2021.³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 26.08.2020
DIANE PORCELLANA

Suite à la requête du Conseil national, le Conseil fédéral a adapté ses directives du 12 février 2020 pour qu'il soit habilité à donner des instructions en cas de désaccord entre les organes de l'Administration fédérale sur le programme «SUPERB». Après examen, la CdF-CE invite – à l'unanimité – le Conseil des Etats à approuver le **projet d'acquisition des programmes «SUPERB» et «Systèmes ERP D/ar»**.⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 22.09.2020
DIANE PORCELLANA

A l'unanimité, le Conseil des Etats a approuvé le **projet d'acquisition des programmes «SUPERB» et «Systèmes ERP D/ar»**. Le Conseil fédéral pourra ainsi moderniser les processus de soutien de l'administration.⁵

1) Communiqué de presse CdF-CN du 16.12.20; FF, 2020, p. 599s
2) Communiqué de presse CdF-CN du 28.2.20

- 3) BO CN, 2020 , p. 1040s
- 4) Communiqué de presse CdF-CE du 26.8.20
- 5) BO CE, 2020, p.968s